

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 19 janvier 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 174 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Nicolas BAZZUCCHI - Mireille BENEDETTI - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Carole MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Christian NERVI - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Marion BAREILLE représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Marie BATOUX représentée par Anthony KREHMEIER - Laurent BELSOLA représenté par Michel ILLAC - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Kayané BIANCO représentée par Sophie

JOISSAINS - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée par Arnaud MERCIER - Sarah BOUALEM représentée par Pierre LAGET - Linda BOUCHICHA représentée par Gaby CHARROUX - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Martin CARVALHO représenté par Yannick GUERIN - Roland CAZZOLA représenté par Vincent KORNPROBST - Philippe CHARRIN représenté par Roland GIBERTI - Lyece CHOULAK représenté par Pierre HUGUET - Frédéric CORNAIRE représenté par Bernard RAMOND - Jean-Jacques COULOMB représenté par Jean-Pascal GOURNES - Sylvaine DI CARO représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Claude FERCHAT représenté par Corinne BIRGIN - Olivia FORTIN représentée par Perrine PRIGENT - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - David GALTIER représenté par Emilie CANNONE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Patrick GHIGONETTO représenté par Marc DEL GRAZIA - Sophie GUERARD représentée par Christine JUSTE - Cédric JOUVE représenté par Lourdes MOUNIEN - Philippe KLEIN représenté par Mireille BENEDETTI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Gisèle LELOUIS représentée par Arnaud KELLER - Jessie LINTON représentée par Dona RICHARD - Richard MALLIE représenté par Amapola VENTRON - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Didier KHELFA - Yannick OHANESSIAN représenté par Joël CANICAVE - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Christian AMIRATY - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Pauline ROSSELL représentée par Gilbert SPINELLI - Laurence SEMERDJIAN représentée par Romain BRUMENT - Etienne TABBAGH représenté par Jean-Marc SIGNES - Nathalie TESSIER représentée par Christian PELLICANI - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Prune HELFTER-NOAH - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Gérard BRAMOULLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Robert DAGORNE - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Sandrine MAUREL - Férouz MOKHTARI - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Marcel TOUATI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Didier PARAKIAN représenté à 14h20 par Roland MOUREN - Denis ROSSI représenté à 15h15 par Jean-Yves SAYAG - Franck SANTOS représenté à 15h15 par Romain BUCHAUT - Martine CESARI représentée à 16h05 par Régis MARTIN

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Eléonore BEZ à 14h40 - Roger GUICHARD à 14h50 - Bernard DESTROST à 15h07 - Samia GHALI à 15h20 - Jean-Marc COPPOLA à 15h25 - Sophie GRECH à 15h50 - Gilbert SPINELLI à 15h50 - Monique SLISSA à 15h50 - Jean-Louis VINCENT à 16h10 - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE à 16h10 - Sylvaine DI CARO à 16h10 - Moussa BENKACI à 16h10 - Stéphane PAOLI à 16h10 - Eric CASADO à 16h10 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h10 - Gérard AZIBI à 16h10 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h10 - Sophie JOISSAINS à 16h10 - Stéphanie FERNANDEZ à 16h10

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-004-13274/23/CM

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "NPNRU La Calade - Campagne Lévêque"

38672

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, a réformé la politique de la ville en créant un nouveau cadre pour la politique de la ville et en renouvelant ses outils d'intervention, à travers :

- une nouvelle géographie prioritaire,
- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés,
- la mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- la participation des habitants à la co-construction des contrats et à leur pilotage.

Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) sont donc remplacés, par un contrat de ville unique mis en œuvre à l'échelle intercommunale. Par délibération 15/0500/UAGP du 29 juin 2015, le conseil communautaire de Marseille Provence Métropole approuvait le Contrat de Ville Intercommunal 2015-2020.

Signé le 17 juillet 2015 par plus de 50 partenaires, au rang desquels l'Etat, la Région, le Département, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, les villes de Marseille, La Ciotat, Septèmes-les Vallons et Marignane, divers acteurs économiques et sociaux, les bailleurs sociaux et leurs organisations, ce contrat de ville s'inscrit dans les orientations de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale et définit le cadre contractuel général des interventions à conduire pour les quartiers les plus en difficulté dans l'objectif d'y améliorer la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, de favoriser le développement économique et assoir les valeurs de la République et la citoyenneté.

Le renouvellement urbain s'inscrit pleinement dans les ambitions du contrat de ville et en constitue un levier essentiel. La loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini le cadre, les objectifs et les moyens du Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain (NPNRU).

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain cible à l'échelle nationale 200 Quartiers Politique de la Ville d'intérêt national et 200 Quartiers Politique de la Ville d'intérêt régional, avec un concours financier (répartis entre subventions et prêts bonifiés Action Logement) de 10 milliards d'€.

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence ceux sont 21 Quartiers dont 11 d'intérêt national (9 à Marseille, 1 à Miramas et 1 à Port de Bouc) et 10 d'intérêt régional (5 à Marseille, 1 à Vitrolles, 1 à Aix, 1 à Port de Bouc, 1 à Martigues et 1 à Salon).

Les 11 quartiers d'intérêt national et les 10 quartiers d'intérêt régional, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :

- Centre Nord / Saint-Mauront (Marseille PRIN)
- Air Bel (Marseille PRIN),
- Saint-Paul / Malpassé / Oliviers / Lilas / Lauriers (Marseille PRIN)
- Frais Vallon / La Rose (Marseille PRIN)
- Flamants / Saint-Barthélemy / Font Vert (Marseille PRIN)

- Saint-Antoine/ Bricarde /Castellane (Marseille PRIN)
- Solidarité / Kallisté (Marseille PRIN)
- La Savine (Marseille PRIN)
- La Cabucelle / Les Crottes (Marseille PRIN)
- La Maille I (Miramas PRIN)
- Les Aigues-Douce (Port-de-Bouc PRIN)
- Encagnane (Aix-en-Provence PRIR)
- Mas de Pouane (Martigues PRIR)
- Consolat / Ruisseau Mirabeau (Marseille PRIR)
- La Calade Campagne Lévêque (Marseille PRIR), quartier faisant ici l'objet du présent rapport
- Résidence les Ayyalades (Marseille PRIR)
- La Maurelette (Marseille PRIR)
- Bassens / Visitation (Marseille PRIR)
- Comptes-Tassy (Port-de-Bouc PRIR)
- Les Canourgues (Salon-de-Provence PRIR)

Un protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain relatif au territoire Marseille Provence, a été signé le 21 décembre 2017 avec l'ANRU. Il a permis de préciser l'ambition des projets à mettre en œuvre et de mobiliser les moyens d'ingénierie permettant la conception de projets urbains de qualité et la définition des conditions de leur faisabilité et de leur réalisation.

Une convention cadre pour la Métropole Aix-Marseille-Provence a été délibérée le 24 octobre 2019 en conseil de la Métropole ; elle permet d'intégrer la définition du cadre stratégique et organisationnel métropolitain, ainsi que la définition et le financement des moyens dédiés, de la reconstitution de l'offre et les relogements dans le logement social neuf avec minoration de loyer dans l'ensemble des quartiers identifiés par le NPNRU.

Suite aux études conduites dans le cadre du protocole de préfiguration, il a été convenu de porter une intervention conséquente de renouvellement urbain dans les dix prochaines années sur le secteur de La Calade/Campagne Lévêque.

Lors du CNE du 9 mars 2022, les collectivités ont présenté à l'ANRU une note d'orientation stratégique du projet de renouvellement urbain de Campagne Lévêque. Cette note a permis de faire valider par l'ANRU les grandes ambitions du projet et justifier de son intégration au sein des projets d'envergure nationale.

Les orientations encadrant cette intervention seront précisées et consolidées en Comité d'Engagement de l'ANRU fin 2022.

Dans le contexte urbain des quartiers concernés, centralité métropolitaine, l'enjeu du renouvellement urbain sur ce secteur sera en premier lieu de lutter contre les puissantes logiques d'enfermement et d'isolement à l'œuvre sur ce territoire (en lien avec le trafic de stupéfiants, les difficultés de mobilité et la faiblesse de l'offre de services), de réussir une intégration urbaine du quartier au tissu environnant, de sortir de la spirale de dégradation des conditions de vie, afin que ce territoire puisse s'intégrer pleinement dans la dynamique métropolitaine.

L'enjeu fondamental pour Campagne Lévêque sera donc d'enrayer cette spirale de déclin du quartier tout en maintenant et en révélant ses qualités actuelles pour en faire un quartier attractif demain.

Le territoire du QPV, à l'urbanisme hétéroclite, assemble une relative diversité d'habitats et de fonctions urbaines en juxtaposant un quartier de faubourg le long de l'avenue de Saint-Louis, et un grand ensemble des années 57/59 de 804 logements, sur une emprise de 6,5 ha, propriété intégrale de 13 Habitat,

Avec une barre de 275 mètres de long sur 12 étages, la cité est parfaitement isolée de la trame urbaine, avec seulement 2 accès automobiles et un troisième, exclusivement piéton.

La topographie accentue encore ce sentiment d'enclave.

Le projet de territoire sur ce secteur est décliné en terme de renouvellement urbain autour de 4 axes :

❖ **Conforter la vocation résidentielle du quartier en améliorant les logements et le cadre de vie et en proposant une offre nouvelle**

Il s'agit de valoriser et de tirer parti des qualités intrinsèques des bâtiments existants qui participent du patrimoine du XXe siècle en :

- Réalisant, à partir d'une restructuration lourde des bâtiments des logements offrant des surfaces convenables
- Démolissant les bâtiments les moins qualitatifs et contraignants pour l'aménagement urbain. Le projet prévoit la démolition de 254 logements afin de permettre la mise en œuvre de trame urbaine
- Développant une offre de logements en diversification, représentant 80 à 100 à redéfinir logements, afin d'introduire de nouvelles formes et statuts de logements dans la cité pour l'instant intégralement composée de logements sociaux.

❖ **Ouvrir le quartier et faciliter les mobilités des habitants**

Il s'agit de réaliser une rue nouvelle pour désenclaver la résidence pour relier l'avenue Saint-Louis (BHNS) et le chemin de Madrague Ville (Tramway nord) :

- Desservir le site par une rue publique, entre l'avenue de Saint-Louis et le chemin de la Madrague Ville permettant d'ouvrir davantage la résidence de Campagne Lévêque
- Une rue nouvelle pour desservir les équipements publics scolaires avec de véritables parvis confortables et sécurisés.
- Adresser les bâtiments, réhabilités et neufs, sur cette rue nouvelle (halls, accès au stationnement...).
- Chercher des opportunités programmatiques dans les rez-de-chaussée pour installer des services et commerces de proximité le long de la rue nouvelle et garantir ainsi de nouveaux services pour le quartier.
- Valoriser les vues sur le grand paysage depuis le nouvel espace public et entre autres en plaçant la rue nouvelle au sud de la grande barre avec une vue sur toute la ville.
- Chercher toutes les opportunités pour faciliter les liaisons vers les quartiers limitrophes (au sud, le boulevard Ledru-Rollin vers la ZAC des Anciens Abattoirs et au nord, vers le boulevard Balthazar Blanc).
- Désenclaver pour contraindre le trafic présent.
- Etudier la faisabilité d'ouvrir un axe piéton à l'arrière de l'actuel bâtiment B qui permettrait l'accès à Balthazar Blanc et donc au noyau villageois de Saint-Louis.
- Redonner une façade urbaine sur le chemin de la Madrague Ville en y adressant les nouveaux programmes, et en végétalisant, conformément à l'OAP.

❖ **Améliorer l'offre en équipements publics**

Les équipements sont pour partie en mauvais état et mal intégrés au quartier.

Il s'agit d'ouvrir les équipements scolaires sur une rue publique, d'aménager de véritables parvis et compléter les équipements sportifs.

Le centre social / Maison Pour Tous Saint-Louis - Campagne Lévêque et la crèche pourraient être relocalisés à proximité, notamment au niveau du complexe aquatique, ce qui dotera le quartier d'un réel pôle d'équipements structurant.

Enfin, il s'agit de développer un équipement structurant sur le site de la piscine Nord.

Cet équipement pourra comprendre un bassin sportif, un bassin d'apprentissage et de récupération et un bassin de détente-loisirs-activités ainsi que des espaces d'accueil des usagers, des espaces de services et des aménagements extérieurs.

❖ **Objectif prioritaire : une démarche environnementale ambitieuse**

L'ensemble du projet est porté par la recherche des qualités environnementales, tant dans l'aménagement urbain que pour l'habitat.

À l'échelle urbaine, un des principaux objectifs est de désimpermeabiliser les sols.

Il s'agit également de privilégier la réhabilitation, même lourde, à la démolition-reconstruction. Les opérations de réhabilitation de logements permettront d'atteindre le niveau BBC Rénovation, afin de soutenir l'efficacité énergétique et de soulager les charges en chauffage pour les locataires. Enfin, l'utilisation de matériaux biosourcés devra guider les choix et certainement l'esthétique, une opportunité pour inciter à développer une nouvelle architecture.

La programmation du projet sera présentée pour validation à l'ANRU lors d'un CNE qui se tiendra en fin d'année 2022.

Le NPNRU Campagne Lévêque fera ensuite l'objet d'une contractualisation avec l'ANRU via une convention, dont l'objectif de signature est au premier semestre 2023.

Seront concernés par les premiers démarrages opérationnels du NPNRU en 2023, les actions suivantes, sur Campagne Lévêque :

- Engagement du processus de relogement des ménages concernés par les premières démolitions de logements sociaux (sous MO bailleur)
- Lancement des études MOE pour la démolition du bâtiment A (sous MO bailleur)
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour les opérations de démolition partielle du bâtiment C et réhabilitation/restructuration lourde de tous les bâtiments (sous MO bailleur)
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre des premières opérations d'espaces publics (sous MO AMP)
- Restructuration du groupe scolaire (sous MO VdM)

Les engagements financiers prévisionnels de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans la Convention NPNRU de Campagne Lévêque représentent la somme de 8 240 000 euros TTC sur 10 ans.

Sur la base de cette enveloppe, il sera sollicité auprès de l'ANRU et ses partenaires une participation minimale financière de 2 800 000 euros.

Les engagements financiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont répartis en quatre familles distinctes d'intervention financières au sein du PRIR de La Calade Campagne Lévêque :

1. Maître d'ouvrage du pilotage et de l'ingénierie du NPNRU. En tant que porteur des projets NPNRU, la Métropole Aix-Marseille-Provence pilote les études et les moyens d'ingénierie associées au projet.
 - Un budget de 1 440 000 euros TTC nécessaire au pilotage à l'ingénierie et la concertation-communication du projet NPNRU de La Calade Campagne Lévêque a été estimé pour une période 10 ans.
2. Maître d'ouvrage d'opération en aménagement. Par ses compétences métropolitaines, la Métropole est Maître d'Ouvrage des opérations d'aménagement de voiries et d'espaces publics.
 - Un budget de 5 000 000 euros TTC a été estimé pour conduire cette opération (études, acquisition foncière, travaux, réseaux, mobiliers et espaces verts).
3. Partenaire financier dans les projets NPNRU. La Métropole accorde une subvention réglementée aux opérations de requalification du patrimoine au sein des NPNRU.
 - Les opérations de réhabilitation et de restructuration des logements locatifs sociaux sont sous la maîtrise d'ouvrage du bailleur. Les opérations de requalification concernant 473 logements et représentent un coût estimé à 1 800 000 euros TTC par le bailleur.

L'opération d'investissement n°2023102800 « NPNRU La Calade - Campagne Lévêque » d'un montant de 8 240 000 euros TTC, inscrite au budget et enregistrée dans l'autorisation de programme 231240BP du programme 24, doit être affectée pour en permettre la réalisation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 8 240 000 euros TTC de l'opération d'investissement « NPNRU La Calade - Campagne Lévêque » afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2023102800 « NPNRU La Calade - Campagne Lévêque » pour un montant de 8 240 000 euros TTC, rattachée au programme 24, code AP 231240BP.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Année 2023 : 290 000 euros TTC

Année 2024 : 400 000 euros TTC

Année 2025 : 500 000 euros TTC

Année 2026 : 1 000 000 euros TTC

Années suivantes : 6 050 000 euros TTC.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ